



NOTICE D'INFORMATION

POUR LES FOURNISSEURS DE L'IRE

Conformément au Règlement général sur la protection des données UE 2016/679 (dit « RGPD », ensemble avec ses textes d'implémentation et leurs successeurs, la **LOI**), les personnes fournissant des biens et services à l'Institut des réviseurs d'entreprises (l'**IRE**) sont informées que l'IRE traite (le **TRAITEMENT**) des données personnelles sur eux (les **DONNEES**).

1. FINALITES

L'IRE traite les **DONNEES** des fournisseurs pour les finalités suivantes :

FINALITE DU TRAITEMENT	BASE LEGALE SELON LA LOI
Gestion usuelle des fournisseurs (y inclus des ordres, commandes, transactions et paiements)	TRAITEMENTS nécessaires : - au respect d'une obligation légale à laquelle l'IRE est soumis, - à l'exécution d'un contrat ou de mesures précontractuelles.
Gestion des procédures d'appels d'offres, soumissions et attribution de marchés	
Gestion comptable et documentation légale	
Evaluation des fournisseurs et des offres de services, suivi des contrats et des niveaux de service, gestion des risques et vérifications usuelles	Intérêts légitimes de l'IRE (gestion des fournisseurs)

2. CATEGORIES DE DONNEES

En plus des **DONNEES** que les fournisseurs communiquent directement à l'IRE, l'IRE est susceptible de traiter les catégories de données suivantes (éventuellement obtenues de tiers), notamment :

- données de facturation,
- coordonnées et informations professionnelles (profession/titre/fonction),
- données bancaires et financières,
- observations relatives aux fournisseurs et aux services fournis,
- informations fiscales (numéro de TVA).

3. DESTINATAIRES DES DONNEES

L'IRE peut être amené à partager vos données avec :

- les administrations, autorités et régulateurs locaux compétents, pour faire face aux obligations légales auxquelles l'IRE est soumis, ou remplir les missions lui confiées par la loi, et
- des fournisseurs de services (prestataires informatiques, avocats, consultants).

4. TRANSFERT DES DONNEES HORS UE/EEE

Les **DONNEES** ne sont normalement pas transmises en dehors de l'Union européenne. Si un tel transfert s'avérait nécessaire, l'IRE mettra en place des garanties appropriées telles que requises par la LOI.

5. DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les **DONNEES** seront conservées pendant la durée prescrite par la législation applicable à l'IRE (généralement 10 ans à compter de la fin de l'année financière en cours, ou à compter de la fin de la relation d'affaire selon les cas).



NOTICE D'INFORMATION POUR LES FOURNISSEURS DE L'IRE

6. VOS DROITS

Conformément à la LOI, vous bénéficiez des droits suivants :

- d'un droit d'accès aux DONNEES : conformément à la LOI, l'IRE pourra demander de préciser, avant toute fourniture de DONNEES, sur quelles DONNEES ou quelles opérations de TRAITEMENT la demande d'accès porte, et
- du droit de rectifier les DONNEES.

Dans les cas limitatifs et selon les conditions fixées par la LOI (auquel cas l'IRE vérifiera au préalable que ces conditions sont remplies), vous bénéficiez des droits suivants :

- le droit d'effacement des DONNEES,
- le droit de demander la limitation du TRAITEMENT,
- le droit de s'opposer au TRAITEMENT pour des usages de prospection ou pour tout autre motif légitime, et
- dans la mesure où cela est techniquement possible, le droit de demander la portabilité des DONNEES fournies à l'IRE en vue de les communiquer à un autre responsable du traitement.

Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) concernant le TRAITEMENT de leurs DONNEES.

Pour toute question relative à la protection des données, veuillez contacter notre Délégué à la Protection des Données Personnelles (Data Protection Officer) à l'adresse contact@ire.lu.

Fin